

EAU

Finalité	Orientations stratégiques	Orientations opérationnelles	Mesures / Actions	
Connaître et préserver les milieux aquatiques pour maintenir et développer des usages respectueux des patrimoines naturels, culturels et paysagers	Améliorer la connaissance des milieux aquatiques	Améliorer la connaissance des milieux, des usages et de leur impact	1 Faire une typologie de la fonctionnalité des milieux (synthèse des données, inventaires...) au regard des populations piscicoles	
			2 Améliorer la connaissance du patrimoine génétique piscicole (synthèse et inventaire)	
			3 Déterminer la perturbation sur les milieux (espèces invasives, actions humaines, hydroélectricité, élevage, sports d'eaux vives)	
			4 Améliorer la connaissance halieutique (fréquentation, pratiques et satisfaction des pêcheurs...)	
			5 Définir une méthodologie pour identifier les enjeux patrimoniaux du territoire	
			6 Produire des cartes de sensibilité au regard des enjeux	
			7 Evaluer l'impact des usages sur les zones cartographiées	
			8 Faire un état des lieux incluant les zones humides	
			9 Identifier les points noirs (évaluation et hiérarchisation)	
			10 Faire des diagnostics sur les réseaux d'eau domestique	
			11 Poursuivre et partager des études relatives à la dynamique des cours d'eau	
			12 Mener des expérimentations sur les débits prélevés / débits biologiques, mutualiser les résultats, partager les retours d'expérience	
			13 Déterminer les milieux fonctionnels pour la reproduction des espèces piscicoles	
			14 Définir des secteurs pouvant supporter la fréquentation et axer la communication sur ces sites	
		Mettre en place un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques	15 Mettre en commun les résultats (observatoire de l'eau) à l'échelle du territoire	
			16 Evaluer et partager les retours d'expériences	
			17 Suivre et évaluer les usages	
	Favoriser la gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques	Concilier les usages de l'eau et des milieux aquatiques	18 Créer un groupe de concertation Eau (incluant les commissions territoriales, les pêcheurs et les acteurs de l'eau...)	
			19 Définir des critères multi usages sur la gestion des débits	
			20 Concilier la gestion de l'eau et l'urbanisme	
			21 Arbitrer la ressource et les usages au travers du groupe de concertation Eau	
			22 Travailler en partenariat à l'élaboration d'un cahier des charges type dans le cadre des réfections des berges et travaux en rivière (ONEMA, Fédérations de pêche, MISE...)	
			23 Renforcer la gestion concertée des transparences et mutualiser les résultats	
			24 Créer un comité de gestion de la pêche en zone cœur	
			25 Développer des partenariats avec les acteurs locaux	
			26 Travailler à l'émergence d'outils de gestion (SAGEs, contrats de rivières...)	
			27 Respecter le lit majeur des cours d'eau	
			Développer des activités respectueuses des patrimoines	28 Mettre en œuvre une gestion piscicole patrimoniale dans les milieux qui s'y prêtent
		29 Adapter l'alevinage et la réglementation et la gestion halieutique		
		30 Encourager la rédaction des plans de gestion des fédérations et des APPMA		
		31 Mettre en œuvre une gestion patrimoniale dans les milieux qui le permettent		
		32 Adapter les alevinages en fonction des typologies des milieux, déterminer les milieux à enjeux prioritaires à ne pas aleviner et réserver les alevinages aux milieux non fonctionnels		
		33 Développer des parcours thématiques		
		34 Maintenir une activité de pêche respectueuse des milieux aquatiques		
		35 Définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques (pêche, entretien des berges, travaux en rivière...) avec notamment l'édition de guides		
		36 Elaborer un calendrier de pratique des activités (impacts sur la reproduction)		
		37 Travailler avec les collectivités locales sur les plans de désherbage et le salage sur les routes		
		38 Promouvoir l'utilisation de produits biodégradables par les collectivités locales et les particuliers		
		39 Travailler avec les éleveurs pour réduire l'impact du pastoralisme et de l'élevage sur les milieux aquatiques		
		40 Intégrer l'activité pêche à la marque parc		
		Protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et contribuer au bon état écologique des masses d'eau		41 Eliminer les points noirs
				42 Restaurer les milieux et les continuités écologiques
				43 Entretien des répisylves en tenant compte des enjeux environnementaux
				44 Rechercher une convergence d'intérêt pour les pratiques les plus favorables à la conservation de la biodiversité des milieux aquatiques
				45 Mettre en œuvre et évaluer des opérations pilotes en vue de réduire l'impact d'un usage ou d'un dispositif
			46 Soutenir la mise en conformité des rejets avec la réglementation.	
			47 Evaluer les installations de traitement des eaux usées et aider à leur mise aux normes (domestique, agriculture, pastoralisme, refuges, stations de ski, ...)	
			48 Promouvoir une gestion éco responsable des boues	
			49 Aider à la protection de la ressource en eau potable	
			50 Encourager une gestion patrimoniale de la ressource en eau	
		Sensibiliser et communiquer sur l'eau et les milieux aquatiques	51 Développer la prévention des impacts induits générés par les usages	
			52 Définir des actions d'amélioration pour réduire les impacts	
			53 Renforcer la gestion concertée des transparences et mutualiser les résultats	
			54 Gérer les épisodes extrêmes et les cotes touristiques en période de secheresse	
			55 Maintenir et préserver le débit des cours d'eau et leur dynamique	
			56 Gérer les transits sédimentaires	
	57 Maintenir et préserver la qualité de l'eau			
	58 Protéger et entretenir les berges			
	59 Maintenir les débits écologiques, gérer les débits d'étiage et contribuer à la salubrité de l'eau			
	60 Sensibiliser les pêcheurs sur le respect des milieux aquatiques			
	61 Mettre en place des animations pédagogiques sur les milieux aquatiques et la pêche			
	62 Eduquer les scolaires aux problématiques de l'eau et leur faire partager la passion de la pêche			
	63 Sensibiliser les habitants au potentiel et aux valeurs ajoutées de l'eau			
	64 Partager les bonnes pratiques dans le domaine de l'eau (hydroélectricité, agriculture, pêche, gestion des milieux...) et les diffuser			
	65 Mettre à disposition les connaissances et les valoriser pour l'aide à la décision			
	66 Sensibiliser des habitants à la préservation des milieux aquatiques, la gestion économique de l'eau, à sa rareté et ses enjeux environnementaux			
	67 Sensibiliser et former les élus et les professionnels à la problématique de la protection des berges et des interventions en rivière (guide des bonnes pratiques)			
	68 Sensibiliser les pratiquants d'activités de pleine nature à la protection des milieux aquatiques			
	69 Communiquer sur les bonnes pratiques de la pêche et la réglementation en zone cœur de Parc auprès des pêcheurs et des professionnels (guides détaillants)			
	70 Cadrer la communication pêche en tenant compte de la fragilité des milieux			
	71 Chercher une cohérence entre les acteurs qui communiquent sur la pêche			